



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 12 juillet 2021 à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6
Avec motivation

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

Monsieur André Marcil explique la situation sanitaire et l'impossibilité de respecter le mètre de distance entre les personnes dans la salle du conseil municipal même avec le changement en zone vert. La salle ne permet pas la présence sécuritaire des personnes à l'intérieur de la salle. La séance sera tenue à huis clos.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2107-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2021



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

4. Adoption des comptes à payer de juin 2021
5. Dépôt de l'états des résultats du 1 janvier au 30 juin 2020
6. Résolution pour addenda numéro 1 Ville de Matane à la fourniture des services d'élimination et de valorisation matières résiduelles
7. Résolution pour la formation d'un organisme paramunicipal ou OBNL
8. Comparution Monsieur Steve Castonguay devant CMQ
9. Résolution appuie pour le chargé de projet Fonds de soutien à la vitalisation de la MRC de la Matanie
10. Résolution panneaux enfants sécurité routière et installation dos d'âne rue Principale
11. Défibrillateur automatique
12. Dépôt des esquisses du projet Complexe Multi- Fonction St-Léandre.
13. Information sur visite de l'inspecteur en bâtiment
14. Résolution de la nomination de la personne responsable du règlement Q2 R22
15. Demande aide financière Volet IV Fonds de soutien à la vitalisation MRC de la Matanie : Projet Chalet à louer Lac Adèle
16. Demande de bail auprès de la MRC de la Matanie pour Projet Chalet à louer Lac Adèle.
17. Résolution signataire convention d'aide financière Volet Entretien PAVL
18. Période des questions
19. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2021

RÉSOLUTION 2107-02

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 juin 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de juin 2021

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de juin par Monsieur Castonguay.

RÉSOLUTION 2107-03

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de juin 2021 pour un total des comptes incompressibles de 22 000.17\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 71.37\$, les salaires nets des employés de 8 940.00\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

remboursement des DAS de mai au montant de 6 245.26\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 767.86\$, le paiement des services publics 402.56\$, le remboursement des achats par carte de crédit 319.41\$ et un montant de 48 719.81\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 70 719.98\$ pour le mois de juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5- Dépôt de l'états des résultats du 1 janvier au 30 juin 2020

André Marcil fait lecture de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

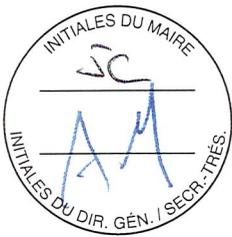
Dépôt des états financiers
pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Les revenus totaux de la période s'élevent à
564 119.64 \$

Les charges totales de la période s'élevent à
452 095.44 \$

pour un excédent de **110 826.61\$**

	BUDGET EN COURS	SOLDE À DATE
REVENUS		
TAXES GÉNÉRALES	361 500.00 \$	361 540.32 \$
SERVICES MUNICIPAUX	104 861.00 \$	104 400.18 \$
TOTAL TAXES	466 361.00 \$	465 940.50 \$
GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS DU GOUV.	16 256.00 \$	16 260.00 \$
GOUV. DU CANADA ET SES ENTREPRISES	4 456.00 \$	13 275.00 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	20 712.00 \$	29 535.00 \$
TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE DE FRAIS		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		1 563.08 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		264.41 \$
TRANSPORT	255 006.00 \$	3 028.00 \$
TOTAL TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE D	255 006.00 \$	4 855.49 \$
TRANSFERTS DE DROIT	36 873.00 \$	21 202.00 \$
TOTAL TRANSFERTS	291 879.00 \$	26 057.49 \$
SERVICE INCENDIE MRC DE LA MATANIE	30 000.00 \$	
TOTAL SERV. RENDUS AUX ORGANISMES M	30 000.00 \$	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		2.00
TRANSPORT	1 650.00 \$	863.00 \$
TOTAL SERVICES RENDUS	31 650.00 \$	865.00 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

IMPOSITION DE DROITS	3 600.00 \$	1 045.50 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	250.00 \$	
INTÉRÊTS	4 100.00 \$	3 612.20 \$
AUTRES REVENUS	8 650.00 \$	37 063.95 \$
TOTAL REVENUS	827 202.00 \$	564 119.64 \$
CHARGES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CONSEIL	26 594.00 \$	10 129.62 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	130 528.00 \$	82 292.17 \$
GREFFE	3 800.00 \$	
ÉVALUATION	22 770.00 \$	20 879.00 \$
AUTRES	32 999.00 \$	24 664.87 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	216 691.00 \$	137 965.66 \$
POLICE	27 000.00 \$	13 462.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	46 400.00 \$	23 149.22 \$
SÉCURITÉ CIVILE	1 000.00 \$	
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	74 400.00 \$	36 611.22 \$
TRANSPORT		
RÉSEAU ROUTIER		
VOIRIE MUNICIPALE	187 500.00 \$	64 864.44 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	219 200.00 \$	181 011.60 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	1 200.00 \$	733.79 \$
SIGNALISATION	10 000.00 \$	
TOTAL RÉSEAU ROUTIER	417 900.00 \$	246 957.12 \$
TRANSPORT EN COMMUN	348.00 \$	335.00 \$
TOTAL TRANSPORT COLLECTIF	348.00 \$	335.00 \$
TOTAL TRANSPORT	418 248.00 \$	246 923.89 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	52 700.00 \$	210.86 \$
TOTAL EAU ET ÉGOUT MATIÈRES RÉSIDUELLES	52 700.00 \$	210.86 \$
COLLECTE ET TRANSPORT	28 900.00 \$	7 933.80 \$
ÉLIMINATION	20 338.00 \$	2 420.35 \$
TOTAL DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMI	49 238.00 \$	10 354.15 \$
MATIÈRES RECYCLABLES		



N° de résolution
ou annotation

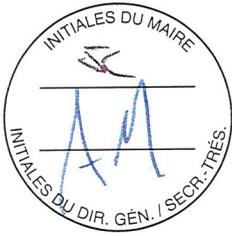
Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

TRI ET CONDITIONNEMENT	11 700.00 \$	11 051.33 \$
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE	11 700.00 \$	11 051.33 \$
TOTAL MATIÈRES RECYCLABLES	11 700.00 \$	11 051.33 \$
PLAN DE GESTION	913.00 \$	880.00 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	61 851.00 \$	22 285.48 \$
COURS D'EAU	1 014.00 \$	1 014.00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	115 565.00 \$	23 510.34 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	5 871.00 \$	1 273.31 \$
AUTRES - PROM., URBANISME ET DÉVELOP.	2 308.00 \$	2 268.00 \$
TOTAL PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉC	2 308.00 \$	2 268.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	8 179.00 \$	3 541.31 \$
LOISIRS ET CULTURE		
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	500.00 \$	579.57 \$
AUTRES	15 000.00 \$	900.00 \$
TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	15 500.00 \$	1 479.57 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
CENTRES COMMUNAUTAIRES		
AUTRES	9 000.00 \$	
TOTAL ACTIVITÉS CULTURELLES	9 000.00 \$	
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	24 500.00 \$	1 479.57 \$
INTÉRÊTS	6 000.00 \$	2 892.21 \$
TOTAL DETTE À LONG TERME	6 000.00 \$	2 892.21 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	6 000.00 \$	2 892.21 \$
TOTAL CHARGES	863 583.00 \$	453 293.03 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	(36 381.00)	110 826.61 \$
		\$

RÉSOLUTION 2107-04

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu d'adopter l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 dont les revenus totaux s'élèvent au montant de 564 119.64\$, les charges ou les dépenses s'élèvent à 453 293.03\$ ce qui donne un excédent pour la période de 110 826.61\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

6. Résolution pour addenda numéro 1, Ville de Matane à la fourniture des services d'élimination et de valorisation matières résiduelles

André Marcil informe qu'un addenda doit être signé suite à l'attente relative à la fourniture de services d'élimination et de valorisation des matières résiduelles

RÉSOLUTION 2107-05

Considérant, qu'une entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solide est en vigueur depuis le 13 novembre 2006 entre la Ville de Matane et la Municipalité de Saint-Léandre;

Considérant qu'un addenda est nécessaire suite aux changements législatifs en matière à la fourniture des services d'élimination et valorisation des matières résiduelles;

Considérant, que l'Article 4 e des Responsabilité des Municipalités inclus les équipement et infrastructure nécessaires à la gestion des matières putrescibles et l'obligation de mettre en place et maintenir un service porte à porte de récupération des matières putrescibles afin de permettre également l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de récupération et recyclage;

Considérant, qu'à défaut par l'une ou l'autre municipalité parties à la présente entente de respecter l'Article 4 e, la municipalité contrevenante verra sa contribution financière calculé en vertu de l'article 8 majoré de 25%;

Considérant, que la municipalité de Saint-Léandre désire gérer elle-même la gestion de ses matières putrescibles sur son territoire dès 2022.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'ajouter une exception pour la Municipalité de Saint-Léandre de l'Article 4^e et qu'aucune majoration de 25 % en vertu de l'Article 8 pour la gestion de ces matières putrescibles. La Municipalité de Saint-Léandre ne sera pas pris en défaut en lien avec la gestion des matières putrescibles. Cette condition est obligatoire afin de mandater Monsieur Steve Castonguay, maire et Monsieur André Marcil, directeur général à titre de signataire de l'Addenda numéro 1 à l'entente relative à la fourniture de services d'élimination et valorisation des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7- Résolution pour la formation d'un organisme paramunicipal ou OBNL



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

André Marcil informe les membres du conseil municipal présent. suivant les recommandations d'experts comptables et d'experts juridiques, il est conseillé de former un organisme paramunicipal ou OBNL afin d'effectuer la gestion en conformité de l'article 7 du Code Municipal

Résolution 2107-06

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu de mandater André Marcil afin de débiter les démarches afin de former un organisme paramunicipal ou un OBNL afin de respecter l'Article 7 du Code Municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8- Comparution Monsieur Steve Castonguay devant CMO

Monsieur Steve Castonguay, informe le conseil municipal de sa comparution devant la Commission Municipale du Québec. La décision du tribunal est à venir.

9- Résolution appuie pour le chargé de projet Fonds de soutien à la vitalisation de la MRC de la Matanie

André Marcil informe le conseil avoir reçu une proposition de la MRC de la Matanie afin d'obtenir pour la municipalité un chargé de projet partagé entre certaines municipalité défavorisé de la MRC pour réaliser certains projets par le Fonds de soutien à la vitalisation pour Saint-Léandre pour les prochaines années ou jusqu'à la fin des projets du Fonds de soutien à la vitalisation de la MRC de la Matanie

RÉSOLUTION 2107-07

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** d'appuyer la MRC de la Matanie pour engager une personne ressource à titre de chargé de projet partager pour la Municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Résolution panneaux enfants sécurité routière et installation dos d'âne rue Principale

Monsieur André Marcil informe les personnes présentes qu'un panneau de sécurité routière enfant installé enfin de sensibilisé la réduction de vitesse sur la rue Principale a été détruite par un automobiliste quelques semaines après son installation. Un enfant aurait pu être tué au lieu d'un panneau. Pour réduire et améliorer la sécurité routière de tous les usagers une demande doit être faite pour l'installation de dos d'âne dans les zones de 50 km.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2107-08

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** de demander au Ministère des Transports la permission d'installer des dos d'âne sur la Rue Principale et d'installer de nouveaux panneaux de sécurité routière afin de réduire les risques d'accident en lien avec la vitesse excessive dans le village de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. Défibrillateur automatique

André Marcil informe que la municipalité possède maintenant suivant la recommandation de la Ministre des Affaires Municipale et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, un défibrillateur automatique dans une lettre reçu par courriel le 23 juin 2021.

Cet équipement mobile sauve des vies et pourra être prêter par la municipalité lors d'événement populaires se tenant à Saint-Léandre.

12. Dépôt des esquisses du projet Complexe Multi- Fonction St-Léandre.

Steve Castonguay dépose et présente l'esquisse d'un complexe Multi-fonction à Saint-Léandre

13. Information sur visite de l'inspecteur en bâtiment

André Marcil fournit l'information suite à des plaintes de citoyens lors de visite de l'inspecteur en bâtiment ceux-ci exigent d'être aviser obligatoirement être avisé à l'avance. Certains évoquent presque des menaces si celui se représente à nouveau, sans être aviser à l'avance.

Le règlement octroyant le droit de visite à l'inspecteur en bâtiment n'inclut pas la nécessité d'émettre un préavis de visite.

L'inspecteur peut donc sans préavis se présenter chez vous.

14. Résolution de la nomination de la personne responsable du règlement Q2 R22

André Marcil explique que la MRC de la Matanie demande à chaque année de nommer une personne responsable pour le Règlement Q2 R 22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de la Loi sur la qualité de l'environnement

RÉSOLUTION 2107 -09

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de nommer Monsieur Pascal Laforest, responsable pour la municipalité pour le Règlement Q2 R 22 Règlement sur l'évacuation et le traitement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

des eaux usées des résidences isolées de la Loi sur la qualité de
l'environnement

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. Demande aide financière Volet IV Fonds de soutien à la vitalisation MRC de la Matanie : Projet Chalet à louer Lac Adèle

André Marcil informe les personnes présente qu'une demande d'aide
financière pour la réalisation d'un Projet Chalet à louer Lac Adèle par
le Fonds de soutien à la vitalisation volet IV à la MRC de La Matanie

RÉSOLUTION 2107 -09

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement
résolu de mandater André Marcil afin de préparer une demande d'aide
financière pour le dépôt de Projet de chalets à louer au Lac Adèle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. Demande de bail auprès de la MRC de la Matanie pour Projet Chalet à louer Lac Adèle

André Marcil informe qu'une demande de bail doit être déposer à la
MRC pour le projet de chalet à louer au Lac Adèle

RÉSOLUTION 2107 -10

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de
mandater André Marcil afin de préparer une demande de bail pour le
Projet de chalets à louer au Lac Adèle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17. Résolution signataire convention d'aide financière Volet Entretien PAVL

André Marcil confirme avoir reçu une aide financière pour le
programme d'aide à la voirie locale (PAVL) par le Ministre du
Transports du Québec Monsieur François Bonnardel, un montant de
265 723\$. Comme le montant dépasse 250 000\$, une convention
d'aide financière déterminant les modalités de versement et les
obligations de chacune de partie doit être signée.

RÉSOLUTION 2107 -11

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de
mandater à titre de signataire de la convention d'aide financière du
PAVL Monsieur Steve Castonguay, maire et Monsieur André Marcil a
titre de directeur général au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

18. Période des questions

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

Une question est posée en lien avec la réparation du moteur du souffleur l'hiver dernier par une personne de Saint-Léandre lors d'une visite au bureau municipal à la fin de juin.

19 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2107-12

Il est proposé par Monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 12 juillet, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier